

Procès-verbal du conseil municipal
du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué par son Maire sortant, Monsieur Pierre DREVET, en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : BARJAT Claudine, BARTHOMEUF Gillian, BRIGNONE Béatrice, BRUNEL Jean Denis, CHARLES Christian, CHERBLANC Mickaël, DURET Jérôme, DURSAPT Cécile, MARCHAND Frédéric, PARDON Nicole, ROCHE Laetitia, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou, TASSANI Dominique, TOINON Angélique

Absent avant donné pouvoir : /

Absent : /

Secrétaire de séance : ROCHE Laetitia

Date de la convocation : 16 mars 2026

Monsieur DREVET, Maire sortant, souhaite la bienvenue à l'ensemble des nouveaux membres, et se retire.

Ouverture de la séance par la doyenne, Madame Marilou TARAKU.

1/ Installation du conseil municipal

Madame TARAKU procède à l'appel de l'ensemble des membres présents, et constate qu'il n'y a aucune absence. Le quorum est donc atteint. Elle déclare le nouveau conseil installé.

2/ Election du Maire

CONTENU

En plus de la secrétaire de séance, nommée à l'ouverture du conseil, deux assesseurs sont choisis parmi les membres du conseil : Jean-Denis Brunel et Jérôme DURET procéderont au dépouillement et au décompte des voix.

Un appel à candidature au poste de Maire est lancé : Madame Nicole PARDON se présente.

Le vote se déroule à bulletin secret.

RESULTAT

Liste Madame PARDON : 15 votes POUR – 0 bulletins nuls ou blancs.

Sa candidature étant acceptée à la majorité absolue, il n'est pas procédé à un second tour, et Madame PARDON est donc proclamée MAIRE.

3/ Fixation du nombre d'adjoints

CONTENU

Madame PARDON, Maire, propose de fixer à trois le nombre d'adjoints parmi les membres du conseil.

Le vote se déroule à main levée.

DÉCISION

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

4/ Election des adjoints

CONTENU

Madame le Maire propose une liste de trois adjoints comprenant, dans l'ordre : Frédéric MARCHAND, Laetitia ROCHE, Dominique TASSANI.

Le vote se déroule à bulletin secret.

RESULTAT

Liste proposée par Madame PARDON : 15 votes POUR – 0 bulletins nuls ou blancs.

La liste étant acceptée à la majorité absolue, il n'est pas procédé à un second tour, et Monsieur Frédéric MARCHAND est donc proclamé 1^{er} adjoint, Madame Laetitia ROCHE 2^{ème} adjoint, et

Monsieur Dominique TASSANI 3^{ème} adjoint. Les intéressés déclarent accepter ces fonctions.

5/ Lecture de la charte de l' élu local

CONTENU

Madame le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local, dont un exemplaire a été adressé à chaque membre en même temps que la convocation à la séance du jour.

6/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- **Prochaine séance de conseil** arrêtée au mardi 31 mars à 19 h 45, en vue notamment d'attribuer les délégations et nommer les commissions et représentants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Pour approbation,
Madame le Maire,

Nicole PARDON



Pour approbation,
le secrétaire de séance,

Laetitia ROCHE